

Identification du module

Personnes ciblées : Installateur/installatrice en chauffage CFC ou personnes bénéficiant d'une formation équivalente.

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 32 heures de cours (~ 43 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de discuter des problèmes techniques de construction avec les architectes, le maître de l'ouvrage ainsi que les autres artisans. Vous appliquez vos connaissances en ce qui concerne la protection contre les incendies, la chaleur et le bruit sur le chantier.

2. Sujets / objectifs

Sujet : 1. **Technique de la construction**

- Objectifs :**
- 1.1 Vous décrivez les différents matériaux de construction (C2).
 - 1.2 Vous explicitez les différents éléments et structures du bâtiment (C2).
 - 1.3 Vous reconnaissez et expliquez les liens avec la physique du bâtiment (C2).
 - 1.4 Vous mettez en pratique les mesures de protection contre les incendies (C3).
 - 1.5 Vous mettez en pratique les mesures de protection contre la chaleur (C3).
 - 1.6 Vous mettez en pratique les mesures de protection contre le bruit (C3).
 - 1.7 Vous interprétez la norme de protection contre le bruit (C4).
 - 1.8 Vous reconnaissez et explicitez les critères du confort thermique (C2).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 60 minutes.
L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.